



**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 09 septembre 2013

Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 27 mai, 10 et 17 juin, 8 et 15 juillet 2013
2. Adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes entre le 31 août et le 6 septembre 2013
3. Participation du Luxembourg à la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie
- Avis de la Commission
4. Prolongation de la participation du Luxembourg à la Force de l'OTAN au Kosovo (KFOR) - Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement modifié du 17 novembre 2011 concernant la participation du Luxembourg à la Force de l'OTAN au Kosovo (KFOR) - Avis de la Commission

*

Présents : M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Xavier Bettel, M. Félix Braz, Mme Christine Doerner, M. Félix Eischen, M. Ben Fayot, M. Norbert Haupt, M. Fernand Kartheiser, M. Marcel Oberweis, Mme Lydie Polfer

M. Serge Urbany, observateur

M. Jean-Marie Halsdorf, Ministre de la Défense
M. Conrad Bruch, Directeur de la Défense
M. Michel Leesch, Direction de la Défense

M. Robert Steinmetz, MAE

Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusée : Mme Lydia Mutsch

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la commission

*

Le Président de la commission fait savoir qu'une réunion sur la crise syrienne avec le Ministre des Affaires aura lieu le jeudi 12 septembre 2013.

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 27 mai, 10 et 17 juin, 8 et 15 juillet 2013

Les projets de procès-verbal sont adoptés avec les modifications suivantes :

Projet-verbal de la réunion du 17 juin 2013 :

- Page 3, 1^{er} paragraphe : la phrase « Or, le délai de transposition ne sera, en principe, pas le 1^{er} juillet, mais le délai de transposition de la directive modifiée. » est remplacée par la phrase : « Pour la majorité de ces directives, le délai de transposition sera le 1^{er} juillet 2013. »
- Page 3, 6^e et dernier paragraphe : la phrase « La Commission européenne a émis une lettre de mise en demeure » est remplacée par la phrase : « La Commission européenne a émis un avis motivé. »
- Page 4, 2^e paragraphe : la phrase « Les Ministères sont invités à préparer les avant-projets de loi endéans les six mois. » est complétée par « à compter de la publication de la directive au Journal officiel de l'Union européenne. »
- Page 4, 2^e paragraphe : le bout de phrase « devant la Cour de Justice » est ajouté après le mot « procédures ».
- Page 4, 3^e paragraphe : la phrase intégrale est remplacée par la phrase : « Une procédure est en cours devant la Cour de Justice pour non-exécution de l'arrêt sur les eaux résiduaires urbaines, dans laquelle le Luxembourg risque d'être condamné à des sanctions financières. »

Projet-verbal de la réunion du 8 juillet 2013 :

- Page 4, 2^e ligne : le mot « auto-présentation » est remplacé par « auto-promotion ».
- Page 4, 4^e paragraphe : la dernière phrase est remplacée par : « Dans le futur, cette aide budgétaire sectorielle pourrait être augmentée avec un suivi plus poussé de certains indicateurs. »
- Page 4, 5^e paragraphe : le mot « notamment » est ajouté après la parenthèse, le café n'étant qu'un exemple entre autres.

2. Adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes entre le 31 août et le 6 septembre 2013

La liste des documents est adoptée sans modification.

3. Participation du Luxembourg à la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie
- Avis de la Commission

La mission d'observation civile EUMM est déployée sur le terrain en Géorgie depuis la fin du mois de septembre 2008. Le seul point négatif à relever est que les autorités de l'Abkhazie bloquent les réunions du mécanisme de crise IPRN destinées à faire le point sur les incidents. En août, un incident mineur a eu lieu à un point de frontière, les postes de l'Abkhazie du Sud ayant tiré un coup de

mise en garde. Dans ce cas, le mécanisme IPRN a fonctionné pour convoquer une réunion ad-hoc.

Au niveau européen, la durée du mandat a été discutée et prolongée au-delà de douze mois pour la fixer jusqu'au 14 décembre 2014. Le règlement européen ne sera pas soumis au Conseil, mais sera adopté par la procédure écrite (procédure de silence).

Le mandat actuel touchant à sa fin le 14 septembre, le règlement grand-ducal autorisant la prolongation ne sera probablement pas en vigueur avant fin septembre. Il n'introduit aucun changement quant aux conditions de déploiement. La succession des personnes déployées par le Luxembourg est déjà organisée, deux agents de la Police grand-ducale étant déjà désignés pour prendre la relève en novembre.

Débat

Il ressort de la discussion que le Ministre des Affaires étrangères a effectué une visite en Géorgie avec les ministres du Benelux le 5 septembre 2013.

La commission donne unanimement son avis positif à la prolongation de la mission EUMM Géorgie.

4. Prolongation de la participation du Luxembourg à la Force de l'OTAN au Kosovo (KFOR) - Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement modifié du 17 novembre 2011 concernant la participation du Luxembourg à la Force de l'OTAN au Kosovo (KFOR) - Avis de la Commission

M. le Ministre informe qu'initialement, il était prévu de demander l'autorisation de prolongation de deux missions. Or, des informations plus précises sur la continuation de la mission FINUL au Liban manquent encore, de sorte que cette mission sera présentée ultérieurement. Le règlement grand-ducal en vigueur autorise la participation luxembourgeoise jusqu'au 14 décembre 2013.

La continuation de la mission de la Force de l'OTAN au Kosovo (KFOR) pour 24 mois au-delà du 15 novembre 2013 n'apporte pas de changements. L'avant-projet de règlement grand-ducal prévoit le déploiement d'un maximum de 26 membres de l'Armée. Ce nombre est déjà fixé dans le règlement grand-ducal en vigueur, mais n'a pas été atteint en pratique. Depuis fin 2010, le peloton luxembourgeois travaille sous le commandement direct de l'Etat-major de la KFOR. Les critères pour un passage de la phase « Gate 2 » en « Gate 3 » sont encore en cours de discussion. La situation sécuritaire reste inchangée et les élections municipales du 3 novembre 2013 sont considérées comme un test pour vérifier si les conditions d'un éventuel désengagement graduel sont dès à présent remplies.

Débat

Un membre de la commission voudrait avoir des précisions sur les critères de passage en phase « Gate 3 ». M. le Ministre répond que la région autour de Mitrovica constitue un problème et que, d'autre part, la Police kosovare n'est pas encore à même de garantir la sécurité dans certaines régions.

Un autre membre de la commission s'enquiert sur la situation en Bosnie-et-

Herzégovine. M. le Ministre répond que l'Union européenne et l'OTAN ont des appréciations différentes sur la situation, les uns insistant sur la continuation de la présence internationale, les autres étant prêt à un désengagement. Dans cette perspective, la participation d'un membre de l'Armée à la mission ALTHEA de l'Union européenne pourra éventuellement prendre fin.

La commission donne unanimement son avis positif à la prolongation de la participation luxembourgeoise à la Force de l'OTAN au Kosovo (KFOR).

M. le Ministre présente ensuite M. Conrad Bruch qui a succédé à M. Patrick Engelberg dans la fonction de Directeur de la Défense, M. Engelberg ayant repris la fonction d'Ambassadeur à Londres.

M. le Ministre informe ensuite que le Planificateur de l'Armée ayant succédé au Colonel Ries, M. Fautsch, a été nommé attaché militaire à Bruxelles et que M. Yves Calmes est entré en la fonction de Planificateur. Son prédécesseur a encore finalisé l'avant-projet de Livre Blanc sur l'Armée qui est actuellement en discussion au niveau de l'Etat-major. Le document, fort d'une centaine de pages, sera ensuite façonné dans une version plus légère pour pouvoir être discuté, au cours de l'année prochaine, au sein de la Chambre des Députés. Le projet de loi sur la discipline dans l'Armée et au sein de la Police, pour sa part, est modifié suite à l'avis du Conseil d'Etat. Une question préjudicielle est encore pendante devant la Cour constitutionnelle pour savoir si la discipline telle que définie au Statut général des Fonctionnaires de l'Etat est prépondérante. Le sort du projet de loi dépend de l'arrêt de la Cour constitutionnelle sur cette question. Un membre de la commission donne à considérer que le malaise au sein de la Police est dû, pour une partie, à l'insécurité concernant la discipline, de sorte qu'il serait souhaitable de procéder rapidement à une réforme. Cet avis est partagé par M. le Ministre qui répond que l'avant-projet de la nouvelle version est prêt, mais dépendra beaucoup de l'arrêt en question, de sorte qu'il est prématuré de le déposer à l'heure actuelle.

Divers

Le représentant de la sensibilité politique « déi lénk », en s'appuyant sur sa lettre du 1^{er} septembre 2013 demandant une réunion urgente de la Chambre des Députés en séance plénière pour débattre publiquement de la position à adopter par le Luxembourg au sein du Conseil de Sécurité sur la crise syrienne, souligne qu'il serait important que la Chambre des Députés manifeste son opposition à des frappes militaires.

Le Président de la commission rappelle qu'une réunion de la commission avec le Ministre des Affaires étrangères a eu lieu le 29 août et qu'une deuxième réunion est programmée pour le jeudi 12 septembre. La question de savoir s'il est opportun d'organiser une séance plénière de la Chambre des Députés est dans la compétence de la Conférence des Présidents. L'orateur n'a pas l'impression que les groupes politiques sont en désaccord avec le Ministre des Affaires étrangères sur la position du Grand-Duché concernant la Syrie, de sorte qu'il ne voit pas la nécessité d'un débat respectivement d'une prise de décision en séance plénière.

La Vice-Présidente de la commission fait savoir qu'elle a compris, en écoutant les explications du Ministre lors de la réunion du 29 août, que la position du Luxembourg n'est pas en faveur d'une intervention militaire, ce qui est partagé par tous les partis politiques. Le Ministre a simplement expliqué que le risque

existe que les pays voulant intervenir le feront sans mandat des Nations Unies s'ils n'obtiennent pas de décision allant dans ce sens au Conseil de Sécurité.

Luxembourg, le 19 septembre 2013

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Ben Fayot